Commune de Limelette.

Extrait du plan de détail N° 5, de l'atlas des chemins vicinaux.

P. CH. HULET
Géomètre-Expert
à WAVRE

Vu pour être annexé à la décision de la Députation permanente du 8 janvier 1918
4e. Division No. 118 914
Le Greffier provincial

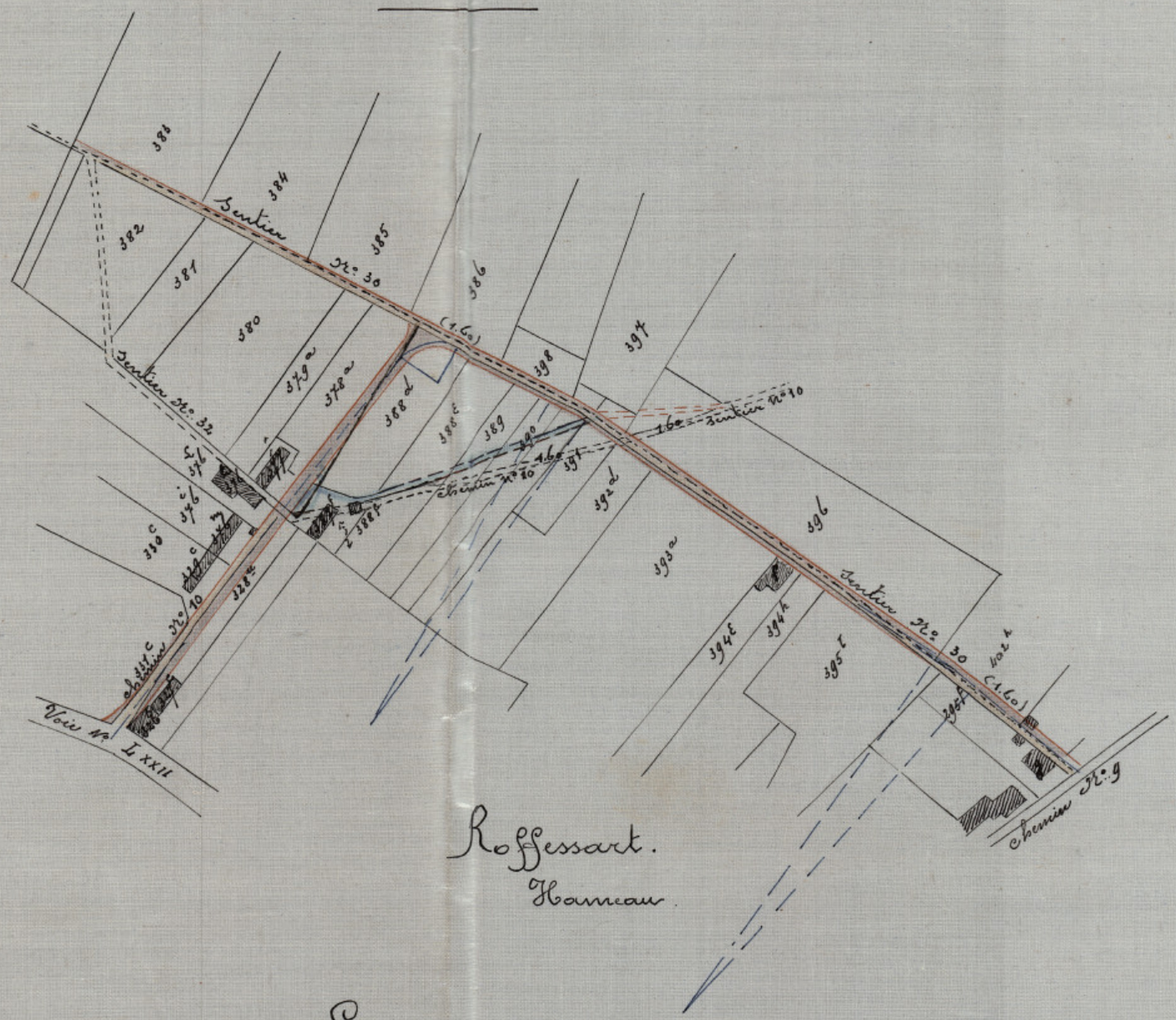

Echelle de 1 à 2500.

Roffessart.
Hameau

Légende.

Il s'agit de redresser et d'élargir le chemin N° 10, et le sentier N° 30.
Les indications de l'atlas figurent en noir, l'axe futur est figuré par un pointillé bleu, et les limites nouvelles sont figurées en rouge.
Les parties de chemin à maintenir sont figurées en jaune, les emprises le sont en rose et les rétrocessions en vert.

Le Collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Limelette, certifie que le présent projet a été déposé à la maison communale depuis le 29 juin jusqu'au 2 juillet 1916.
Le secrétaire,
Le Bourgmestre
Fl. Hulet

Vu et certifié conforme et approuvé en séance du Conseil communal de Limelette le 28 septembre 1916
Le Secrétaire
Le Bourgmestre
Fl. Hulet